Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Juin 1898. No. 31.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba"

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA

DU PAIN

La semaine dernière nous avons publié un article commentant la décision d'un tribunal français qui avait acquitté une pauvre femme dont le crime était d'avoir pris un pain pour apaiser sa faim et celle de son enfant.

A ce propos, le *Temps*, de Paris, publie la très curieuse correspondance suivante de Londres.

Le jugement du tribunal de police correctionnelle de Château-Thierry, dans l'affaire de la voleuse de pain, n'a pas provoqué moins de commentaires à Londres que dans la presse française. La décision des juges a été unanimement approuvée, et quelques journaux en ont pris texte pour rappeler, sans insistance, car il s'agit de faits connus de tous ici, que des magistrats anglais avaient depuis longtemps donné l'exemple d'une aussi équitable mansuétude. J'ai souvenance, en effet, d'un jugement rendu par M. le juge Hawkins, l'un des plus sévères du royaume, dans une affaire de tout point semblable, jugement dont l'étrangeté ne provoqua pas la moindre surprise, ni dans la presse, ni dans le barreau, ni dans l'opinion. Non seulement le terrible juge Hawkins trouva moyen d'acquitter le prévenu, mais il découvrit dans le vieil et poudreux arsenal des (statutes) britanniques une disposition qui lui permit de prononcer la peine de l'emprisonnement contre le condamné par surplus aux frais de l'affaire.

Voici les faits :

Dans l'hiver de 1890, un boulanger de la Cité se trouvait seul dans sa boutique lorsqu'il reçut la visite d'un camarade qui l'invita à boire un quart de scotch whisky au public house voisin. Il y consentit en songeant que, du débit de boissons, il lui serait possible de surveiller l'entrée de son magasin. Comme il trinquait depuis dix minutes, il aperçut rôdant devant sa porte un grand gaillard maigre, déguenillé, qui semblait vouloir s'assurer qu'il n'y avait persone à l'intérieur, passait et repassait devant la porte, s'approchait des vittines, inspectait et guettait une occasion. Après une minute d'hésitation, l'homme épié se décida. Il entra dans la boutique, le temps d'un éclair, et en sortit immédiatement en cachant sous les haillons de sa veste un gros pain rond de quatre livres.

Il ne put franchir dix yards sur la chaussée. Le boulanger et son ami étaient sortis du public house, avaient appelé d'un geste le policeman qui remontait la rue. L'homme fut arrêté en flagrant délit. Le lendemain il comparaissait devant la cour où l'on avait fait citer, conformément aux exigences de la loi anglaise, le boulanger, son ami et le policeman qui avait été requis d'opérer l'arrestation. Ce fut lugubre.

L'homme, un nommé Smith Adams, avouait. Parbleu ! Les témoins constataient les faits de la veille. Le juge Hawkins parla enfin pour interroger le représentant de la police.

—Hier, après l'arrestation, vous êtes-vous occupé de réunir des renseignements sur le prisonnier ? Quels sont ces renseignements ?

—Le prisonnier est un très brave homme qui n'a jamais subi aucune condamnation, a toujours travaillé avec courage et est cité comme un modèle de sobriété. Il soutient de son travail sa mère, sa femme, une sœur cadette et une petite fille de trois ans. Il y a six mois, le patron chez lequel il travaillait depuis cinq ans a été mis en faillite. Alors le prisonnier a cherché du travail sans en trouver et a dû mettre en gage tout ce qu'il possédait. Avant-hier, on n'a pas mangé chez lui, hier non plus.

—Vous êtes sûr de tout cela.

—Parfaitement sûr. Du reste, tous ses voisins sont ici pour déposer en sa faveur.

Le juge Hawkins prononça aussitôt.

—Le prisonnier est acquitté.

Puis s'adressant à l'homme stupéfait :

—Smith Adams, ajouta-t-il, il est incontestable que vous avez volé, pourtant. Et le vol est un crime, qu'il s'agisse d'un morceau de pain ou d'une montre en or. C'est la même chose au point de vue de la loi. Si donc je n'écoutais que mon devoir de magistrat je devrais, j'aurais dû vous condamner à la prison. Mais la loi est souvent inintelligente et brutale. J'ai préféré écouter ma conscience d'homme et vous acquitter tout de suite, d'un élan, afin qu'il n'y eût plus à y revenir. Il me reste maintenant à obéir à ma conscience de chrétien, et voici ce qu'elle me commande.

Le juge se fit apporter son chapeau, y déposa une demie-livre sterling et chargea son clerc de faire passer ce chapeau parmi les solicitors, les avocats, la foule. Une collecte s'improvisa qui produisit immédiatement plus de 100 francs. L'argent fut remis à Smith Adams que la stupeur et la joie rendaient imbécile, et qui sortit du (*dock*) pour prendre sa course à toute vitesse à travers la foule qui s'écarta spontanément pour lui livrer passage. Cela sans un remerciement, sans un mot ; la sœur, la femme, l'enfant attendant du pain depuis l'avant-veille. Quand il fut sorti :

—Amenez-moi le boulanger, ordonna M. Hawkins.

Le volé s'empressa de monter vers la logette des témoins, mais le juge fit un autre signe et l'on vit un policeman pousser le boulanger dans le (*dock*) des prévenus.

Prisonnier, lui dit le juge, vous n'avez pas reculé à faire jeter en prison un malheureux qui vous avait pris un pain de quelques pence et dont l'aspect misérable vous disait assez l'effrayante détresse. Vous l'exposiez à être condamné comme voleur, à être déshonoré à tout jamais, et vous avez fait cela, vous, gras et bien nourri, parce que vous vous êtes imaginé que vous étiez dans votre droit. Vous étiez, en effet, dans le droit, mais vous n'étiez pas dans la justice, vous n'étiez pas dans l'humanité. J'aurais pourtant usé d'indulgence à votre égard si, tout à l'heure, tandis que chacun ici fouillait sa poche pour en sortir quelque monnaie pour cet homme, je ne vous avais vu laisser passer le chapeau sans y rien mettre, Vous n'avez pas eu pitié de celui qui avait faim, je n'aurai pas pitié de vous. Une loi édictée par la reine Elisabeth condamne un boutiquier convaincu d'avoir abandonné sa boutique à un jour de prison, parce que, par le seul fait de cet abandon, il excite les affamés à la tentation. Par application de cette loi, je vous condamne à un jour d'emprisonnement et aux frais de l'instance. Puisse ce jugement devenir une leçon pour les gens qui manquent de cœur.

Et le soir même, tandis que le voleur, rentré dans sa famille, s'achetait pour lui et les siens du pain, du charbon, des couvertures de laine, le boulanger volé hurlait dans une cellule de prison d'Holloway, en doutant de la justice des hommes et en vitupérant la grande Elisabeth...

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 14 mai.

L'autorité ecclésiastique en Italie a su faire preuve d'une abnégation, qui tient de l'héroïsme, pour contribuer, autant qu'elle le pouvait, à l'apaisement des esprits si profondément troublés par les graves désordres de ces jours derniers. Le diocèse de Plaisance, l'un des premiers éprouvés par la tourmente révolutionnaire, a entendu la voix émue de l'évêque, Mgr Scalabrini. De même, pour Naples, le nouvel archevêque nommé dans la personne de S. Em. le cardinal Prisco, aussitôt informé des désordres survenus, s'est empressé d'envoyer de Rome au vicaire capitulaire de la curie napolitaine une chaleureuse lettre, aussitôt publiée.

A Rome même, bien que l'ordre matériel n'ait pas été troublé, le cercle de Saint Pierre et celui de l'Immaculée-Conception ont décidé de renvoyer à une autre époque la pieuse visite ou pèlerinage aux sept églises qu'ils se proposaient de faire demain. A Milan, où l'émeute a pris les proproportions les plus effrayantes et pendant que les pouvoirs publics affolés recouraient aux mesures extrêmes, les seules paroles d'apaisement ont été prononcées par l'autorité ecclésiastique.

L'évêque auxiliaire, Mgr Mantegazza, en l'absence de l'archevêque, Eme cardinal Ferrari, qui venait d'entreprendre sa tournée pastorale, s'est aussitôt rendu avec les vicaires généraux chez le commissaire extraordinaire, général Bava, pour lui offrir le dévoué concours du clergé. Ce concours s'est manifesté en effet sous toutes les formes : assistance des nombreux blessés dans les hôpitaux et à domicile, exhortations—les seules qui aient été écoutées— à des groupes de révoltés qui menaçaient d'incendier des couvents ou de saccager des églises, dépêche et lettre du cardinal absent au général Bava et bientôt retour à Milan de Son Eminence qui, interrompant sa visite pastorale, est venue visiter les hôpitaux militaires et civils regorgeant de blessés pour prodiguer à tous des secours moraux et matériels.

Or, malgré cela, le général Bava s'est permis de répondre par une lettre fort impertinente à celle que le cardinal Ferrari lui avait adressée au cours de sa visite pastorale, comme si le général avait prétendu exiger chez Son Eminence le don de l'ubiquité. De même, il a fait arrêter une trentaine de Capucins, parce que, sous le coup des menaces de mort, ils avaient dû ouvrir les portes de leur couvent à une bande d'émeutiers. Tous les journaux de Milan, même les moins suspects de tendresse pour les religieux ont dû constater que les Capucins, arrêtés comme de vulgaires malfaiteurs, étaient innocents. Le général Bava a dû faire relâcher les Capucins d'abord arrêtés, tout en leur assignant un autre couvent.

Enfin, d'après le système de compensation qui a si souvent poussé le gouvernement italien à redoubler d'oppression envers les catholiques chaque fois qu'il s'est vu obligé de sévir contre les éléments subversifs, le général Bava a fait marcher de pair la suppression du journal républicain le *Secolo* et du journal socialiste l'*Italia* del *Popolo* avec celle de l'*Osservatore cattolico*. On avait cru d'abord qu'il s'agissait simplement de la saisie d'un numéro de ce journal, mais en réalité il a été supprimé pour tout le temps que durera le régime de l'état de siège.

A propos de la fameuse liberté de presse, si vantée et si malmenée par le temps qui court, l'onctueuse et soi-disant modérée *Perseveranza* de Milan réclame des mesures restrictives à appliquer d'une manière stable à ce qu'elle appelle aujourd'hui la licence effrénée de la presse subversive. Eh ! sans doute, cette licence devient menaçante pour l'ordre public ; mais qui donc l'a déchaînée lorsqu'il s'est agi de recourir aux fameux moyens moraux dont l'Italie sectaire tient sa triste fortune ? Et qui est-ce qui a sévi, comme il l'aurait fallu, contre cette licence, lorsqu'elle a débordé en insultes contre le Pape ?

Les larmes de crocodile que verse aujourd'hui la *Perseveranza* prouvent seulement, d'après son aveu, "qu'il faut revenir en arrière." Mais la feuille milanaise n'ose parler que d'un seul pas en arrière, tandis que, d'après l'avertissement de Léon XIII, c'est "tout le chemin au rebours qu'il faut refaire."



Mercredi, 22 Juin 1898

SIR ADOLPHE CHAPLEAU

Dans notre dernier numéro, nous n'avons pu q'annoncer très-brièvement le décès prématuré de l'éminent homme politique dont le nom se trouve en tête de cet article. Mais notre intention était dès lors de lui consacrer plus d'espace. Le bel article dans lequel le *Courrier du Canada* parle de Sir Adolphe Chapleau sera lu avec intérêt par notre public :

Il est mort lundi à Montréal un homme qui n'était ni député, ni sénateur, ni conseiller, ni ministre, ni juge, ni lieutenant-gouverneur, un homme qui n'était rien, mais dont la mort est cependant l'événement, la sensation, l'émotion du jour, parce qu'il s'appelait Chapleau.

Cela n'a rien qui doive surprendre. Qu'on ait été l'ami ou l'adversaire de M. Chapleau, qu'on ait lutté à ses côtés ou sous ses ordres, ou combattu dans des rangs hostiles, on était forcé de reconnaitre en lui un ensemble de facultés, de qualités et même de défauts, qui constituaient une personnalité puissante et remarquable, une de ces physionomies qui s'imposent bon gré malgré à l'attention publique.

Avec M. Chapleau disparait l'un des hommes qui ont fait le plus de bruit, et exercé le plus d'influence parmi nous durant le dernier quart de siècle. Entré jeune dans la carrière politique, il en a parcouru au pas de charge toutes les étapes, il en a conquis rapidement tous les grades, et il en sort prématurément, après avoir touché au sommet, comme un météore qui a fourni sa course. Né en 1840, dès 1859, à dix neuf ans, il montait aux hustings ; en 1867 il entrait à la législature ; en 1873 il devenait ministre avec le portefeuille de solliciteur général ; en 1876 il était secrétaire provincial ; en 1878 il était chef de l'opposition à Québec ; en 1879 premier ministre, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics ; en 1882 il quittait la législature provinciale pour le parlement fédéral et recevait le portefeuille de secrétaire d'Etat dans le cabinet de sir John Macdonald ; en janvier 1892 il passait au département des douanes ; en novembre 1892 il était investi des hautes fonctions de lieutenant-gouverneur qu'il remplit jusqu'en janvier 1898, cinq mois avant que la mort ne soit venu le toucher de son doigt glacé.

M. Chapleau était l'un des hommes les plus magnifiquement doués que notre race ait produits. La Providence l'avait comblé de ses dons. Physiquement, il était absolument remarquable, et n'importe où, sans le connaître, en le voyant on devait se dire : voici quelqu'un ! Il avait une tête antique, un profil de médaille romaine, une taille bien proportionnée, beaucoup d'élégance et d'harmonie dans les attitudes.

Son intelligence était vive et brillante. Il percevait rapidement, et avait une grande puissance d'assimilation. Sans s'être jamais astreint à des études profondes, il avait beaucoup lu et beaucoup retenu. Il aimait les lettres et les arts, et, tout en étant un homme d'action, il était en même temps un intellectuel.

C'est presque un lieu commun que de parler de son éloquence, qui a fait surtout sa réputation, sa force et sa gloire. M Chapleau était sans conteste un grand orateur. Il avait la voix incomparable, sonore et mélodieuse, au timbre pur et pénétrant ; il avait le geste, ample et gracieux ; il avait la pose, le souffle, l'imagination, la poésie, l'enthousiasme, la chaleur communicative. C'était un remueur d'hommes. Sans doute il était inégal, incorrect, souvent diffus et nuageux. Mais lorsque la foudre se dégageait du nuage, c'était un grand spectacle. A ses heures, dans ses moments d'inspirations et de verve, M. Chapleau n'avait pas de rival. L'élégance et l'élévation de M. Laurier, la vigueur et la forte dialectique de M. Mercier, n'arrivaient pas à cette action puissante que l'éloquence de M. Chapleau exerçait sur ses auditeurs. S'il eût davantage soigné son style, si, de longue main, il eût cherché a atteindre plus de correction dans la forme, il laisserait derrière lui une œuvre oratoire dont notre pays pourrait être fier.

Dans la vie privée, M. Chapleau était d'un commerce très agréable. Gai, sympathique, charmant causeur, il séduisait facilement ceux qui l'approchaient.

Homme privé, il avait le charme au même degré qu'il possédait le magnétisme comme homme public.

Sa carrière appartient maintenant à l'histoire. Ce n'est pas ici le moment de la critique. Nos lecteurs savent que nous avons plus d'une fois différé d'opinion avec M. Chapleau, dont certaines idées nous paraissaient fausses et certaines pratiques dangereuses. Tout récemment, nous avons eu le regret de soutenir contre lui une discussion très vive. Mais les dissentiments s'effacent devant les tombeaux, et nous avons voulu simplement retracer dans ces lignes la physionomie fortement accentuée d'un homme qui a été trente ans sous les regards publics, et qui a occupé une large place au forum et dans les conseils de son pays.

Chapleau ! ce nom qui a tant de fois retenti dans les assemblées populaires avec l'accent de l'admiration ou de la fureur, ne sera plus prononcé désormais qu'avec l'accent plus calme du souvenir. Cette tête caractéristique, avec son ondoyante crinière, qui apparaissait dans les grands jours de batailles politiques ou de fêtes nationales, rayonnante de vie et entourée de pristige. cette tête est inerte et repose sur l'oreiller funéraire pour dormir son dernier sommeil. Ces lèvres d'où sont jaillis tant de fois l'abjuration passionnée ou la brûlante apostrophe, sont froides et muettes à jamais. Ces yeux étincelants sont éteints. Et tout cela nous dit une fois de plus que les plus beaux dons de ce monde sont éphémères, et, que la vie humaine, cette pauvre vie que nous aimons tant malgré toutes ses misères, n'est qu'un prélude et une aurore.

Cette grande vérité est apparue à M. Chapleau avec plus de force que jamais à ses derniers instants. Il est mort comme un chrétien doit mourir, entouré des consolations et des secours religieux que l'Eglise catholique sait si admirablement prodiguer à ceux qui veulent expirer entre ses bras maternels.

Que Dieu accorde le repos éternel à l'âme de Sir Adolphe Chapleau,

LA POLITIQUE

La session fédérale s'est terminée sans éclat la semaine dernière, après quatre mois et demi de travaux divers. Plusieurs des mesures du gouvernement ont échoué, ou ont subi des modifications importantes. Il n'en est pas fier et ses organes tirent à boulets rouges sur le sénat, qui a eu l'audace de croire que s'il existe, ce n'est pas uniquement pour enregistrer les résolutions de l'autre Chambre. En effet, si à cela, devaient se borner son rôle et ses fonctions, il faudrait l'abolir. Il n'aurait aucune utilité.

Il suffit d'un moment de réflexion pour faire naître la conviction que le sénat, du moment qu'il est l'une des branches constitutives du parlement, doit avoir le privilège d'exercer ses fonctions avec indépendance et de contrôler la législation.

De l'aveu même du gouvernement, l'action du sénat, l'année dernière, au sujet du chemin de fer de la compagnie du Drummond, a sauvé plus d'un demi-million au pays.

Son refus de ratifier le contrat du Yukon a empêché l'aliénation d'une immense étendue de territoire minier—près de 5,000,000 d'acres—au détriment des pauvre travailleurs, étrangers aux spéculations.

On a voulu contester son droit de faire des amendements à la loi des franchises électorales. Or, le gouvernement s'est chargé de répondre à cette objection en demandant lui-même au sénat de faire des amendements à cette loi, et en en acceptant d'autres qu'il avait combattus.

Le gouvernement n'a pas voulu cependant accepter les amendements qui créaient, au Manitoba, en faveur des électeurs de bonne foi, un droit d'appel aux juges de comté, de la décision partiale ou erronée des officiers réviseurs.

Ce droit d'appel existe dans la province de Québec et au Nouveau-Brunswik. Et c'est très bon. Mais il parait qu'aux yeux du gouvernement, ce qui est bon pour ces provinces, ne l'est point pour le Manitoba.

On crie que ces amendements détruisaient le principe du *Bill.* Il n'en est rien Le principe de la loi n'était en aucune façon altéré. Seulement, on donnait aux électeurs lésés, au Manitoba, un droit que possèdent les électeurs dans d'autres provinces. Le gouvernement a cru que nous en devions être privés.

Le dernier acte du sénat a été de refuser son concours à la législation par laquelle le gouvernement proposait d'aliéner trois cent mille piastres de la dotation scolaire constituée en 1872, par le parlement fédéral, au bénéfice des écoles du Nord-Ouest et du Manitoba.

Le principe alors posé, et respecté depuis, a été de maintenir intact ce fond des écoles, l'intérêt des sommes perçues devant seul être payé aux autorités locales pour des fins d'éducation. Au lieu de cet intérêt, le gouvernement fédéral proposait purement et simplement de donner au gouvernement du Manitoba, une partie du capital même provenant de la vente des terrains scolaires, A ce compte, la magnifique dotation scolaire que l'on a constituée en faveur des écoles du Manitoba, serait vite épuisée ; et il faut le dire, dilapidée.

En rejetant cette législation, le sénat s'est aussi inspiré d'un naturel esprit de justice à l'égard de la minorité catholique. Il n'était pas pourvu que les catholique pussent avoir leur part légitime de cet argent. Il y avait tout au moins dans cette lacune la possibilité d'une injustice à l'égard de la minorité. Le sénat n'a pas voulu se rendre complice d'un acte qui comportait une telle éventualité.

On aura tort de dire que par l'action du sénat, les écoles de la province vont être privées d'une ressource considérable.

Lors même que le sénat eût ratifié cette législation, les écoles du Manitoba n'en auraient eu ni plus ni moins.

A sa dernière session, la législature locale a voté pour des fins d'éducation $185,000. C'est une somme dont les institutions scolaires ne peuvent être privées : elles devront l'avoir. Si les $300,000 eussent été données au gouvernement local, les écoles en auraient-t-elles bénéficié ? Non pas ! Elles n'auraient eu tout de même que les $185,000 votées par la législature. Les $300,000 seraient tombées dans la caisse du gouvernement local, qui en aurait usé ou mésusé à son gré.

Voila quel eût été le résultat le plus clair de cette législation : aliénation absolue et définitive d'une grande partie de la dotation scolaire sans aucun bénéfice direct pour les écoles.

Dans son action, le sénat n'a été inspiré par aucun autre motif que ceux qui naissent de l'esprit de justice et de l'intérêt public.

LE 24 JUIN

Le programme pour la célébration de notre fête nationale est définitivement arrangé :

Le matin, à 9.30, grand'messe solennelle avec sermon de circonstance. En l'absence de Monseigneur L'Archevêque, Monsignor Ritchot, Protonotaire Apostolique et curé de St-Norbert officiera pontificalement.

La société se rendra à l'église en corps, musique en tête, bannière et drapeaux déployés. La procession se formera à l'Hôtel de Ville et partira pour la Cathédrale à 9 heures.

Dans l'après-midi, grand pique-nique sur le terrain de MM. R. Goulet et V. Mager. Il y aura des concours pour les jeux.

Le soir, à 7½ heures, grands partie de foot-ball, entre les clubs d'amateurs de St-Boniface, sur le terrain attenant à l'Hôtel de Ville concert-promenade, feu d'artifice.

Tous, nous en avons la conviction, se feront un devoir de prendre part à cette célébration. Déployons fièrement nos drapeaux et affirmons notre nationalité.

LA RECOTTE

Si la température continue à être belles nous aurons une récolte des plus abondantes ; ce qui donnera un regain d'activité aux affaires à l'antomne.

D'après un bulietin publié le 13 juin par le gouvernement local, il y a, 1,488,238 acres de terre ensemencées au Manitoba cette année, soit 200,000 acres de plus que l'an dernier

LA MUTUALITÉ

M. J. M. Amédée Denault de Montréal, vient de publier une très-utile et très-intéressante brochure intitulée "La Forme chrétienne de l'Assurance populaire ou Essai sur la mutualité." M. Denault y traite de la mutualité au point de vue des principes chrétiens. Nous le félicitons cordialement et le remercions de son gracieux envoi d'un exemplaire.

LA PROCESSION

Le 12 du courant, dimnache à trois heures de l'après-midi avait lieu la procession annuelle du Très-Saint-Sacrement par les rues de la ville. Le temps était magnifique et une foule considérable se pressait à la cathédrale pour prendre part à cette manifestation publique de foi religieuse.

Le maire et les conseillers, la magistrature et les professions libérales, les différentes sociétés de la ville, les communautés religieuses, avaient leurs places marquées dans le défilé de la procession.

Le Très-Saint-Sacrement était porté par M. le Curé Messier, escorté des RR. MM. Béliveau et Maillard, comme diacre et sous-diacre Musique en tête, la procession défila par les jardins du palais archiépiscopal et par l'avenue Taché pour s'arrêter à la maison vicariale des Révérendes Soeurs de la Charité où l'on avait dressé le reposoir. Ce reposoir était superbe de richesse et de goût.

Après la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement au reposoir, l'on se remit en marche vers la cathédrale en passant par les jardins de la maison vicariale et de l'Académie Taché.

La Fanfare de l'Ecole Industrielle et le chœur de la cathédrale n'ont pas peu contribué au succès de cette imposante cérémonie.

COLLEGE

Jeudi dernier, à 8 heures du soir, avait lieu la distribution des prix au Collège de St-Boniface.

La salle était littéralement remplie par les parents et les amis des élèves. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Patterson lui-même, accompagné de son secrétaire, était présent et a remis personnellement aux élèves méritants les médailles qu'il accorde chaque année au collège. Une adresse a été lue à Son Honneur. Le programme de la séance était magnifique et a été magnifiquement rendu. Les récitations donnée par de jeunes enfants ont été fort goutées. L'opérette intitulée "Quand on conspire" a été un grand succès. MM. Adjutor Hogue, Antonio Béliveau et Ulric Dupas, les trois personnages de l'opérette ont également provoqué les applaudissements de l'auditoire.

La fanfare de l'Ecole Industrielle, sous la haute direction du Professeur Salé a exécuté les plus jolis morçeaux.

Cette soirée termine l'une des plus belles années scolaires de notre collège. Nous croyons intéresser nos lecteurs et surtout les parents des élèves en donnant la semaine prochaine la liste des prix, qu'un accident dans les ateliers nous empêche de donner aujourd'hui.

VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est donné que le règlement No. 52 concernant les animaux errants à été amendé par le conseil de Ville à Sa Séance du 13 juin courant.

Voici les principales disposition du règlement maintenant en vigueur : 1o. Il est défendu de laisser errer les cochons, moutons, chevaux étalons et taureaux dans aucune partie de la Ville. 2o. Les vaches à lait *seulement* pourront errer et paitre dans les rues depuis 6 h. du matin jusqu'à 9 h. du soir dans les quartiers 2 et 3, dans le quartier 4, entre l'avenue Provencher et la rue Eugénie près du moins et dans cette partie du quartier No. 1 comprise entre la Seine la rue de la Mission, le chemin Dawson en arrière des briquades, et la rue Plinquet. Les autres animaux sont exclus entièrement dans les limites.

3 En dehors de ces limites, les animaux —à l'exception des cochons, moutons, étalons et taureaux—pourront errer en liberté en tout temps du jour et de la nuit.

15 juin 1898.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

A l'Enclos Public

VILLE DE ST. BONIFACE

Mises a l'enclos, le 10 juin courant, 3 genisses d'un an, dont deux sous poil rouge et blanc sans marques, et l'autre sous poil brun avec une tache blanche dans le front et étampee H. B. sur la hanche droite. Ces animeaux si non reclamés seront vendu à l'enchère samedi, le 9 juillet prochain, à 2 heures de l'après midi ; à l'enclos public en arrière de l'hôtel de ville. Aussi mis à l'enclos le 16 juin courant, un cochon de deux mois à peu près sous poil blanc la queue coupée courte. Ce cochon si non réclamé sera vendu vendredi le 15 de juillet prochain, à 2 heures de l'après-midi ; à l'enclos public en arrière de l'hôtel de ville.

LIG. GAGNÉ
Gardien d'enclos

St-Boniface, 21 juin 1898.

EMPLOI DEMANDE

2 INSTITUTRICES DIPLOMÉES de l'Ecole Normale Laval, de Québec, pour Ecole Modèle française et anglaise, pouvant enseigner le piano, et munies des meilleures références, demandent places d'institutrices dans un village.

S'adresser à

MELLE MARIE E. POITRAS,
St-Gabriel de Brandon,
16-3 3m Co. de Berthier, P. Q.

CHRONIQUE LOCALE

—Le pain a diminué à Winnipeg.

—On dit qu'il y a deux cas de picotte à Winnipeg.

—Demain la votation pour un conseiller dans le quartier No. 4.

—M. Clovis Desgagné est parti samedi dernier pour le Portage du Rat.

—L'hon. Juge Rouleau de Calgary était en cette ville la semaine dernière.

—Le Rev. Père Georges O.M.I. est parti lundi dernier pour un voyage en France.

—Melle Marie Paré et Melle Prendergast, sont parties hier matin pour un voyage à Montréal.

—Vendredi prochain, fête de la St-Jean-Baptiste, congé civique proclamé par son Honneur le maire Bétournay.

—La récolte a fort belle apparence. Les dernières pluies ont fait un bien immense. Les meilleures nouvelles arrivent de partout.

—La saison étan tdéjà avancée, je vendrai les bicycles à réduction de $35 à $85 garantis pour deux ans.—EDOUARD GUILBAULT, marchand.

—M. Adrien C LaRivière, fils de M. A. A. C. LaRivière, est arrivé samedi dernier de Montréal, avec l'intention de se fixer au milieu de nous.

—La distribution des prix a eu lieu lundi dernier à l'Académie Taché. Une jolie séance accompagnait la distribution. Rappor, la semaine prochaine.

—Les RR. PP. Drummond et Lebel du Collège de St-Boniface sont partis jeudi dernier pour Montréal afin d'assister au grand conventum du Collège Ste-Marie.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme Dionne, mère de la Révérende Sœur Supérieure des Sœurs de la Charité à St-Boniface, décédée subitement la semaine dernière dans la province de Québec.

—MM. Lafrance, C Bossuyt, Max. Rocan, Zoel Marion, Jules Tarenne, Jos Delorimier, Myles McDermott et C. Henri son partis hier pour le Klondyke. Nous souhaitons à ces messieurs un cordial bonjour.

—Melle Flavie Dubuc, fille de l'honorable Juge Dubuc et Melle Bernadette LaRivière, fille du député de Provencher, assistaient sur le Parquet du Sénat à la clôture du Parlement Fédéral.

—Parmi ceux qui ont offert des cadeaux pour les prix des concours des jeux au Collège de St-Boniface, se trouve M. Ed. Guilbault. Nous avions bien involontairement omis son nom de la liste que nous donnions de ces généreux amis de la jeunssse

—Lunettes et lorgnons de la célèbre maison B. Laurance de Toronto, ainsi que appareil pour ajuster et donner exactement le numéro qui convient. Satisfaction garantie au magasin du bon marché chez. J. B. L'EVÊQUE, St. Boniface, Man.

—Le 27 courant, à 8 hrs, p. m. séance dramatique donné par les élèves de l'Académie Provencher sous le Patronage de M. le Curé de St-Boniface. Drame principal : "Un Martyr au deuxième siècle" Invitation spéciale aux anciens élèves. Sièges réservés, .50 cts, autres .25 cts.

—M. Gustave Dubuc, fils de l'honorable Juge Dubuc est arrivé samedi dernier de Montréal. Après un brillant examen, M. Dubuc vient d'être admis à la médecine et il a l'intention de s'établir au milieu de nous. Nous souhaitons beaucoup de succès à M. le docteur Dubuc.

—*Grande vente à l'enchère, à St-Boniface, mardi, le 28 juin* 1898.—Le soussigné a reçu instruction de M. Vézina Couture, de St-Boniface, de vendre à l'enchère deux chars de chevaux, pesant de 1,000 à 1,400 livres. La vente aura lieu dans la cour de l'hôtel de M. Couture, à St-Boniface, à deux heures de l'après-midi. Avis à ceux qui ont besoin de bons chevaux.—J. B. JOYAL Encanteur.

—Les citoyens de St-Boniface qui désirent prendre part à la célébration de la St-Jean-Baptiste à Winnipeg, voudront bien se réunir à l'hôtel de ville à 9 hrs dimanche matin pour de là se rendre en corps au coin des rues Broadway et Main. Ils figureront dans la procession de la Société St-Jean-Baptiste, laquelle se dirigera vers l'église de l'Immaculée Conception où il y aura grand'messe.

CONSEIL AUX MERES

Elles doivent veiller avec soin sur la santé de leurs filles

Les jeunes filles sont sujettes à des troubles qui peuvent avoir des suites fâcheuses—Une figure pâle, les maux de tête et un appétit capricieux sont les symptômes d'un dépérissement prématuré.

Du *Sun* Orangeville, Ont. :

Il y a quelques mois, une jeune fille de quinze ans, du nom de Maggie, enfant de M. et Mme J. Sweeney, de la rue John, en cette ville, commença à affaiblir au physique et au moral. Elle avait la figure blême comme de la craie, l'appétit capricieux et un commencement d'enflure aux membres. Malgré sa faiblesses, elle persista à fréquenter l'école, lorsqu'un jour sa maîtresse lui conseilla de retourner chez elle et de ne pas revenir avant d'être rétablie. L'institutrice qui connaissait la valeur des Pilules Roses du Dr Williams dans ces cas, lui conseilla d'en prendre ; ce qui fut fait. Mme Sweeney dit à notre reporter que dès le début, on constata une amélioration dans l'état de sa fille. Son appétit revint, ses joues reprirent leur bonne couleur, et les violents maux de tête qui l'avaient tant tourmentée, disparurent. Aujourd'hui, elle est mieux portante qu'elle ne l'a été depuis plusieurs mois.

Il est bien évident que cette jeune fille souffrait du manque de sang, comme c'est souvent le cas pour les jeunes personnes à cet âge critique de la vie, et il n'est pas moins évident que les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul remède efficace en pareil cas. Elles enrichissent le sang, stimulent les nerfs, réparent rent toute l'économie, et c'est un acte de prudence de la part des mères d'endonner de temps à autre à leurs filles. Nous savons par expérience que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait grand bien à Orangeville et dans la voisinage, et il se passe rarement une journée sans que notre reporter rencontre quelqu'un qui n'ait un mot élogieux à dire sur cet étonnant remède.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et enrichissent le sang et fortifient les nerfs, chassant ainsi la maladie de l'organisme. Défiez-vous des contrefaçons et exigez que chaque boite que vous achetez soit contenue dans une enveloppe portant au long le marque "Dr Williams' Pink Pills for Pale People."

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités. Adressez-vous au *Manitoba*



PROCLAMATION.

Sur demande de l'Association St-Jean-Baptiste, et de l'agrément du Conseil Municipal,

JE PROCLAME

Vendredi, le 24 juin courant,

JOUR DE FETE CIVIQUE

et j'invite tous les citoyens de cette ville à observer ce jour-là comme un jour de fête et de réjouissance et en conséquence à fermer leurs établissements et à suspendre leurs affaires généralement.

L. N. BÉTOURNAY, Maire.

St-Boniface, ce 15 Juin 1898.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

LA FEMME DANS LA FERME

(Suite et fin)

La laiterie est visitée, les poules ont du grain : en faisant la distribution, elle a vu d'un coup d'œil que les volailles sont au même nombre que la veille.

En moins de cinq minutes, un tour est fait partout, les cochons visités, les veaux ont été soignés, elle est entrée à l'étable à l'écurie, au jardin, à la boulangerie, tout est en ordre.

Elle se repose un peu, les préparatifs se font sous ses yeux, elle y aide quelquefois, épluche quelques légumes, montre à la servante, peu exprimentée, la manière de faire son travail promptement et proprement.

Elle ressort à l'improviste et ne surprend aucun délit, parce que tout le monde sait bien que la surveillance est de tous les instants.

Elle assiste au diner, fait les parts de chacun ; puis après, elle s'occupe de l'entretien du linge.

Elle ne supporte ni le bruit, ni la discussion, ni les gros mots ; sa présence et son regard suffisent pour maintenir tout ce monde dans l'ordre convenable.

La journée se passe ainsi ; le maitre en rentrant des travaux éprouve un grand bien-être, une profonde satisfaction à voir sa maison bien tenue ; l'ordre règne partout, il n'y a pas de gaspillage.

Il sort le moins possible, et quand il ne peut faire autrement, parce qu'il trouve le bien-être chez lui et qu'il sait que les sorties et les voyages à la ville sont une cause de dépenses qu'il doit éviter. La maison tout entière a bon air, les enfants sont propres et polis, ils sont revenus de l'école, on leur fait apprendre leur leçon, et la prière clôt la journée.

Les jours de réunion de famille ou d'amis, la ménagère veille à sa cuisine ; le repas est copieux mais simple, les produits de la ferme y subviennent ; le vin en bouteilles, l'eau de vie, sont de son département, tout est de bonne qualité, elle a tout surveillé, et, même dans ces moments d'intimité, elle trouve le moyen de s'absenter une minute pour jeter un coup d'œil où elle soupçonne un abus possible.

Le laboureur qui a une pareille femme est toujours riche ; il se plait chez lui, il sort peu, trouve un bon conseil à la maison, ses affaires en vont mieux.

La bonne femme et toujours de bonne humeur, on est heureux auprès d'elle, elle garde longtemps ses serviteurs ; elle est heureuse elle-même, elle a été une bonne fille, une bonne femme, elle sera une bonne mère. Les garcons seront d'honnêtes cultivateurs. Les filles seront de bonnes femmes.

Passons maintenant, mais promptement et pour peu de temps à la *mauvaise ménagère*, l'exception.

Paresseuse, levée tard, mal habillée, couverte de taches, mal peignée, sa maison est malpropre, le mari et les enfants sont déchirés, sales, elle est grognon, gronde et malmène ses gens ; elle est mécontente de tout, parce qu'elle est mécontente d'elle-même ; les domestiques sont toujours les plus mauvais du pays.

Les dimanches et jours de fête, elle a une robe de soie, un beau chapeau, des bottines élégantes, mais sous ces belles choses on sent qu'il y a du linge sale ou des bas percés.

Elle lit le journal, quelquefois des romans, on en a vu qui jouaient du pianos.

Que le Ciel vous préserve d'une pareille créature dans votre maison !

Et vous, jeunes gens, qui vous marierez, rappelez-vous cet autre proverbe :

"Il vaut mieux que la femme apporte sa dot petit à petit par son travail de chaque jour que de l'apporter tout d'un coup, et de la remporter chaque jour."

THOMINE-DESMAZURES.

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 20 Juin 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	[illegible]	[illegible]
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	a 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00